

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

DU 29 AOUT 2013

Présents : Jean-Pierre BOUDES, Sabine CHAUSSAT, Michel CHEIN, Aurélie COIGNARD, Jean-Claude CROS, Nathalie GAUBOUR, Sébastien LAINé, Régis LOUBET, Jessica MARTINEZ, Victor PEREIRA, Daniel PRUNIER, Lionel VIN

Absents : Jean-Baptiste CAMGUILHEM, Sylvain SECONDY

1. Le conseil municipal prend acte du plan communal de sauvegarde et charge M. le Maire de réaliser la procédure d'approbation.
2. A l'unanimité, approbation des règlements intérieurs du restaurant scolaire, des services périscolaires et de l'accueil de loisirs sans hébergement.
3. A l'unanimité, approbation du projet de convention à intervenir avec les associations de la commune pour le prêt du vidéoprojecteur.
4. Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.
5. Le conseil municipal prend acte du compte rendu annuel d'exploitation du fermier pour les services d'eau et d'assainissement 2012.
6. A l'unanimité, approbation du rapport annuel du maire sur les prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement 2012.
7. A l'unanimité, décision de recourir au service de remplacement du personnel communal proposé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault.
8. A l'unanimité, décision de modifier le tableau des effectifs du personnel communal : modification de la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'adjoint d'animation 2nde classe (25 h à la place de 26 h) et création d'un poste d'adjoint d'animation 2nde classe non titulaire pour les vacances scolaires, pour une durée hebdomadaire de travail de 32h30).
9. Communauté de communes Vallée de l'Hérault - accord des communes membres sur l'adhésion de la communauté au syndicat mixte filière viande de l'Hérault : reporté à une prochaine séance pour complément d'information.
10. M. le Maire rend compte de sa décision de ne pas préempter, après avis de la commission aménagement du territoire, environnement, les parcelles : E 523 (DIA DPU 13 06), C 229 p (DIA DPU 13-07), B 244 (DIA DPU 13-08).
11. Questions diverses